

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 01 septembre 2023

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 18 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 01 septembre 2023 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Absente excusée : Bernadette Gaulot qui donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du procès-verbal du 21 juillet 2023**
- **Travaux ONF**
- **Chemin dit du Coteau des Buis**
- **Fête patronale**
- **Fosses septiques**
- **Affouages**
- **Dossiers urbanismes**
- **Informations travaux**
- **Questions et informations diverses**

Adoption du Compte rendu du 09 juin 2023.

Le compte-rendu du vendredi 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil

Travaux ONF : Inscription à l'état d'assiette, destination des affouage 2024 - Délibération N° 40/2023

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
27	3.72	RS1
30	3.70	RD
38	4.10	ACT
39	3.95	ACT
45	6.29	ACT
46	4.43	ACT

Parcelles dont le passage est demandé (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Type de coupe
32	4.10			Coupes en exploitation pour problèmes sanitaires
33	3.95			Idem
34	6.29			Idem
35	4.43			Idem

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice :

1- VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
38-39-45-46		2024

2 - VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOYUAGERES par les soins de l'O.N.F. **ET DELIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance

--	--	--	--

3 – EXPLOITATION par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l’O.N.F., les arbres de futaies étant vendus façonnée par l’O.N.F., le surplus étant délivré à la commune.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
27	BOIS D’OEUVRES	2024	
27	Petite futaie - houppier		2024

4 – DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DE LA PARCELLE n°30

TROISIÈMEMENT,

pour les coupes affouagères :

ARRÊTE le rôle d’affouage joint à la présente délibération ;

FIXE le volume maximal estimé des portions à stères ;

Fixe le montant total de la taxe d’affouage à €, ce montant étant divisé par le nombre d’affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d’affouage s’élève à € par affouagiste ;

ARRÊTE le règlement d’affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d’exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2025
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/04/2025
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/04/2025

Chemin dit du coteau des Buis : Délibération N° 41/2023

Madame le maire présente le dossier.

Dans le cadre de l’exploitation du secteur du captage de la ville Chaumont, autour du chemin dit du Coteau des Buis et en raison d’une dégénérescence importante des arbres s’y trouvant, il est devenu indispensable de sécuriser la zone.

L’accès du chemin dit du Coteau des Buis doit être interdit aux piétons, aux vélos, comme aux véhicules motorisés, jusqu’à la fin du chantier prévue fin novembre.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l’unanimité cette décision.

Fête patronale : subvention : Délibération n° 42/2023

Suite au dernier conseil Madame le maire propose une subvention de 400 € comme prévu aux forains présents pour ce week-end.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à la majorité (1 abstention) cette proposition.

Fête patronale : Délibération n° 43/2023

Madame le maire présente la proposition de devis pour le feu d’artifice et sollicite l’accord du Conseil Municipal pour engager cette prestation qui interviendra le samedi soir à 22h30. Il sera précédé d’une retraite aux flambeaux.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l’unanimité cette proposition.

Informations travaux

La société Boureau intervient rue de la Vallée et rue du Vieux Val.

Les travaux de toitures de la salle des fêtes et de la petite salle du lavoir sont prévus pour fin septembre.

Il est prévu un nettoyage du château d'eau, des bacs de décantation et des avaloirs.

Questions et informations diverses

- Fosses septiques :

Une campagne de vidange des fosses septiques va être lancée. L'inscription se fera comme les autres années en mairie. Une information à la population sera faite.

- Affouages :

Les affouages auront lieu dans la parcelle 25 au Fays.

Il y a environ 100 m³ à exploiter.

En fonction du nombre d'affouagistes, une seconde distribution de têtes se fera après l'exploitation en régie, soit pour le début d'année 2024.

- Dossiers urbanismes :

Madame le maire présente les différents dossiers en cours.

Le conseil donne un avis favorable à ces différents dossiers.

- Sénatoriales :

Point rencontres candidats aux sénatoriales.

- Délimitation de l'aire de captage d'eau de la Commune :

L'opération de traçage devrait se dérouler semaine 37.

- Membre Commission de Contrôle :

Les membres doivent être renouvelés.

- Dossier sinistre Groupama :

Madame le Maire fait lecture du courrier adressé par Groupama.

- Dossier Urbanisme : N° DP05251422C0023

Une visite du site est organisée avec les services de l'Agglomération de Chaumont.

- Exercice du 61ème RA du 25 septembre au 20 octobre 2023

- Courrier à l'Entreprise funéraire Guérin. Madame le Maire expose le contenu d'un courrier qu'elle a adressé à l'entreprise Guérin suite à leur dernière intervention au cimetière du village.
- Une fuite a été détectée le Week-end du 15 août et réparée dans les jours suivants sur le terrain de Monsieur Gauthier Rue du Vieux Val.
- Informations Sécurité routière sur l'année 2022 : 136 accidents, 138 blessés dont 48 hospitalisés, 21 tués.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 29 septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Séance du vendredi 01 septembre 2023

Délibération N° 40/2023 : Travaux ONF

Délibération N° 41/2023 : Chemin dit du coteau des Buis

Délibération N° 42/2023 : Fête patronale : subvention

Délibération N° 43/2023 : Fête patronale

Le maire
Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance
Stéphane Vernier



